

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotation**Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 septembre 2018 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

18-09-7259**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2018/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2018. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2018 et des comptes à payer au 12 septembre 2018. (Rés.)
 - 3.3 Radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil/ Ouverture des soumissions. (Rés.)
 - 5.2 TECQ 2014-2018/ Programmation des travaux révisée/ Offre de service du Groupe-conseil TDA. (Rés.)
 - 5.3 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – sous-volet 5.1/ Protocole d'entente/ Signataires autorisés. (Rés.)
 - 5.4 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Demandes de changements. (Rés.)
 - 5.5 OMH/ Acceptation des prévisions budgétaires 2018. (Rés.)
 - 5.6 Gestion du personnel/ Employé no. 03-0079/ Mesure disciplinaire. (Rés.)
 - 5.7 Gestion du personnel/ Offre d'emploi pour poste d'aide-journalier dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi d'Emploi Québec. (Rés.)
 - 5.8 Gestion du personnel/ Politique portant sur les conditions de travail/ Modifications à apporter/ Mandat au directeur général. (Rés.)
 - 5.9 Gestion du personnel/ Agent de développement/ Démission. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.10 Gestion du personnel/ Agent de développement/ Offre d'emploi/ Appel de candidatures et sélection. (Rés.)
- 5.11 Règlement no. 18-298 ayant pour objet de remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés. (Avis de motion et dépôt de projet de règlement)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 TECQ 2014-2018/ Révision du Plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable/ Offre de service de TetraTech QI Inc. (Rés.)
 - 6.2 Stratégie d'économie d'eau potable/ Installation de compteurs d'eau/ Position. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Projet prêt-à-camper site du belvédère/ Subvention accordée par Tourisme Côte-Nord. (Info)
 - 7.2 Projet prêt-à-camper site du belvédère/ Affectation des sommes en provenance de la Municipalité. (Rés.)
 - 7.3 Projet prêt-à-camper site du belvédère/ Appel d'offres. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Camping/ Procès-verbal du comité de gestion/ Adoption. (Rés.)
 - 8.2 Camping/ Tarification pour la saison 2019. (Rés.)
 - 8.3 Camping/ Bien à se départir. (Rés.)
 - 8.4 Camp de jour/ Rapport saison 2018. (Rés.)
 - 8.5 Marina/ Création d'un comité de gestion. (Rés.)
 - 8.6 Animatrice communautaire/ Paiement des déplacements pour l'été. (Rés.)
- 9.0 Demande d'appui financier :
 - 9.1 Demande d'aide financière/ Maison de la famille de Longue-Rive/ Tranche de vie – presque identitaire. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7260

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2018 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2018.

18-09-7261

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 12 SEPTEMBRE 2018/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 12 septembre 2018 qui totalise un montant de 27 878.96\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 août 2018 qui totalise un montant de 126 844.90\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7262

FINANCES/ RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les radiations suivantes soient acceptées :

➤ D1008 :	1.77\$
➤ D1090 :	0.36\$
➤ D1099 :	0.02\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Août

- 20 | Rencontre avec un de nos employés pour un dossier disciplinaire
- 21 | Séance ordinaire du conseil des maires de la MRC Haute-Côte-Nord
- 30 | Conférence téléphonique du comité investissement MRC Haute-Côte-Nord

Septembre

- 10 | Caucus du conseil municipal



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-09-7263

- 12 | Séance ordinaire du conseil municipal

GESTION/ CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL/ OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-08-7247 autorisant la procédure d'appel d'offres pour le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre personnes ont manifesté leur intérêt et ont demandé et pris réception du devis;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception du devis, une seule soumission a été déposée et a donné le résultat suivant :



Natacha Savard :

Édifice municipal – 20 heures/semaine

- 2018-2019 | 19 240\$
- 2019-2020 | 19 624\$
- 2020-2021 | 20 017\$
- TOTAL | **58 882\$**

Taux horaire salle communautaire de l'Accueil

- 2018-2019 | 20.00\$/h
- 2019-2020 | 20.40\$/h
- 2020-2021 | 20.81\$/h

CONSIDÉRANT QUE cette soumission représente une augmentation de près de 40% par rapport au contrat précédent qui représentait 37 440\$ pour 3 ans (2014 à 2017);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de respecter la capacité de payer de la Municipalité qui a budgété un montant beaucoup moins élevé pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal refuse la soumission déposée par madame Natacha Savard;

QUE le directeur général vérifie auprès des municipalités de Colombier et de Forestville pour connaître leur mode de fonctionnement et les dépenses qu'elles encourent pour ce genre de contrat;

QUE l'entente actuelle en vertu de la résolution no. 17-09-7002 soit prolongée jusqu'à ce que la Municipalité et madame Savard se soient entendus sur le montant du contrat pour les trois (3) prochaines années;

QU'un nouvel appel d'offres soit lancé afin de rejoindre les attentes budgétaires de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-09-7264

GESTION/ TECQ 2014-2018/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE/ OFFRE DE SERVICE DU GROUPE-CONSEIL TDA

CONSIDÉRANT la résolution no. 15-06-6396 adoptant la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation doit être révisée annuellement et transmise au MAMOT afin de recevoir les montants de subvention qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service au montant de 667.50\$ avant taxes a été déposée par Groupe-conseil TDA pour réaliser la programmation des travaux révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service déposée par Groupe-conseil TDA au montant de 667.50\$ avant taxes soit acceptée pour la réalisation de la programmation des travaux révisée pour la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7265

GESTION/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL/ PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC- MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 5.1/ PROTOCOLE D'ENTENTE/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé et s'est qualifiée le 13 décembre 2017 pour le PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT pour son projet Rénovation extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale des infrastructures du MAMOT a fait parvenir le 15 août une copie du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QU'un exemplaire signé de la main du maire doit être expédié au MAMOT afin de maintenir les crédits réservés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de désigner le maire en tant que signataire du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire monsieur Gontran Tremblay soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant au PIQM sous-volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales du MAMOT pour son dossier Rénovation extérieure de l'édifice municipal;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du dossier de Rénovation extérieure de l'édifice municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7266

GESTION/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL/ DEMANDES DE CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours actuellement sur l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier a fait parvenir des demandes de changement au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ayant pris connaissance desdites demandes de changement juge opportun d'accepter ou décliner certaines de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les demandes de changement ARCH-01, ARCH-02, ARCH-03 qui totalisent un montant de 2 747.90\$ présentées par Éric Lirette, architecte, et ce, dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal, soient acceptées telles que présentées;

QUE la demande de changement à venir au montant de 21 408\$ taxes comprises portant sur les fenêtres à remplacer soit refusée;

QUE la demande de changement à venir portant sur le nouveau perron de béton à l'entrée de la bibliothèque soit acceptée;

QU'une rencontre soit tenue rapidement avec l'architecte et l'entrepreneur en présence du maire et d'un conseiller afin d'exposer le point de vue de la Municipalité face aux demandes de changement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7267

GESTION/ OMH/ ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-Portneuf soient adoptées telles de déposées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Déclaration d'intérêt

18-09-7268

La conseillère madame Danielle Barrette déclare son intérêt dans le point suivant parce que l'employé visé est son conjoint. Elle se retire donc des discussions et du vote.

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ EMPLOYÉ NO. 03-0079/ MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le privilège de fixer la date des vacances d'un employé en l'informant à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été avisé le 10 juillet 2018 qu'il ne pourrait prendre ses vacances dans la semaine du 6 août 2018 tel que demandé initialement;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été avisé le 16 juillet 2018 qu'il s'exposait à des mesures disciplinaires s'il ne respectait pas la consigne donnée par son employeur dans la lettre du 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'absence complète de l'employé pendant une durée de cinq jours a retardé de façon significative la réalisation des travaux planifiés;

CONSIDÉRANT QUE la décision prise par l'employé de s'absenter malgré tout constitue un manque de bonne foi à l'égard de l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'après consultation du dossier personnel de l'employé, il s'agit d'une première offense en la matière d'absence non-motivée au travail;

CONSIDÉRANT QUE le contentieux de la Municipalité a recommandé une suspension de cinq jours pour ce manquement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement no. 08-221 qui lui délègue le pouvoir de gestion des ressources humaines, le directeur général a fait rapport de la situation au conseil municipal le 6 août 2018 en recommandant une suspension de 3 jours sans solde basée sur les faits en présence et sur les recommandations du contentieux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de l'employé, le conseil municipal a entendu le 20 août la version dudit employé;

CONSIDÉRANT QUE la Politique portant sur les conditions de travail adopté par la résolution no. 18-04-7168 ne contient aucune mesure de gradation de sanction permettant au conseil municipal ou au directeur général de sévir dans ce genre de situation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est opportun d'améliorer les relations avec l'employé en atténuant le degré de la sanction recommandée initialement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal modifie la sanction recommandée initialement auprès de l'employé no. 03-0079;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'une lettre de réprimande sévère soit remise à l'employé no. 03-0079 et soit versée au dossier.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7269

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ OFFRE D'EMPLOI POUR POSTE D'AIDE-JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE durant la saison hivernale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner l'autorisation de dépôt de cette demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics pour la période hivernale;

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 13\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7270

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ POLITIQUE PORTANT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL/ MODIFICATIONS À APPORTER/ MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt et d'utilité publics de procéder à une révision de la Politique portant sur les conditions de travail.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE mandat soit donné au directeur général et secrétaire-trésorier afin de retenir les services du contentieux de la municipalité pour réviser et modifier la Politique portant sur les conditions de travail.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7271

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-12-7074 autorisant l'embauche de monsieur Christopher Delaunay en tant qu'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Delaunay a transmis par courriel une lettre de démission à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier le 16 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette lettre et juge opportun d'accepter la démission de monsieur Delaunay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la lettre de démission de monsieur Christopher Delaunay effective au 31 août 2018;

QUE toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient versées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7272

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ APPEL DE CANDIDATURES ET SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-09-7271 acceptant la démission de l'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurants Volet – agents de développement municipaux verse un montant de 30 000\$ à la Municipalité pour embaucher un agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur avec Innergex prévoit l'affectation d'un montant de 10 000\$ pour compléter le montage financier du poste d'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un agent de développement afin que ce dernier puisse veiller à l'avancement des différents dossiers économiques, communautaires, touristiques de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de débiter les démarches afin de combler le poste d'agent de développement dans les meilleurs délais;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une offre d'emploi pour le poste d'agent de développement soit publiée sur le site web de la Municipalité et d'Emploi Québec, à TVR7, dans le Journal Haute-Côte-Nord, sur les différentes plateformes web de développement et dans les milieux économiques du secteur de la Haute-Côte-Nord;

QUE la date limite pour déposer une candidature soit le 3 octobre 2018;

QUE la date d'entrée en fonction du ou de la candidat(e) retenu(e) soit fixée au 22 octobre 2018 dans la mesure du possible;

QUE le montant de 30 000\$ versé par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurant serve à rémunérer ce poste en partie;

QUE le montant de 10 000\$ versé par Innergex serve à compléter la rémunération de ce poste;

QUE le taux horaire pour ce poste soit celui prévu au budget d'opération 2018;

QUE deux (2) membres du Conseil à être nommés ultérieurement, la coordonnatrice du Service de développement économique de la MRC et le directeur général soient mandatés afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

**Avis de motion
et dépôt de
projet de
règlement**

GESTION/ RÉGLEMENT NO. 18-298 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, sera adopté un règlement ayant pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement no. 16-275.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 12 SEPTEMBRE 2018.

Roberto Emond, conseiller no. 3

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement ayant pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement no. 16-275. La modification concerne principalement des règles d'après-emploi.

18-09-7273

HYGIÈNE DU MILIEU/ TECQ 2014-2018/ RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE/ OFFRE DE SERVICE DE TETRATECH QI INC

CONSIDÉRANT QUE divers problèmes d'eau colorée ont fait surface dans les dernières années;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable de la Municipalité date de 2009;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable de la Municipalité était inclus dans la programmation de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme TetraTech QI Inc. a fait parvenir une offre de services datée du 10 septembre 2018 dans laquelle elle propose la réalisation du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, selon les exigences et critères du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de la firme TetraTech QI Inc. datée du 10 septembre 2018 au montant de 14 480\$ taxes en sus pour la réalisation du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, selon les exigences et critères du MAMOT soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont la réalisation du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7274

HYGIÈNE DU MILIEU/ STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE/ INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU/ POSITION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance annuellement du rapport sur la gestion de l'eau potable déposé par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport répond aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place en 2011;

CONSIDÉRANT QU'une des actions demandées par le MAMOT et approuvée par la Municipalité est d'installer avant la fin de septembre 2018, 27 compteurs d'eau répartis sur le territoire desservi par la Municipalité en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à l'acquisition et l'installation des 27 compteurs d'eau est estimée en date de janvier 2018 à plus de 30 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a un indice de vitalité économique dans le cinquième quintile au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'indiquer au MAMOT son incapacité à défrayer pour cette mesure et ainsi son désaccord face à cette action présente dans son rapport sur la gestion de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal refuse de respecter son engagement à installer 27 compteurs d'eau répartis sur le territoire de la Municipalité desservie en eau potable en septembre 2018 ou à toute autre date ultérieure;

QUE le conseil municipal présume que cette mesure imposée par le MAMOT a comme objectif ultime de mettre en place des compteurs d'eau dans toutes les résidences de la Municipalité;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes responsables de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMOT de même qu'au prochain député de la circonscription de René-Lévesque à être connu après le 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

DÉVELOPPEMENT/ PROJET PRÊT-À-CAMPER SITE DU BELVÉDÈRE/ SUBVENTION ACCORDÉE PAR TOURISME CÔTE-NORD

Le maire informe les contribuables présents que la Municipalité a reçu une confirmation de Tourisme Côte-Nord d'un engagement de 50 000\$ sur une demande initiale de 100 000\$ pour la réalisation du projet de prêt-à-camper sur le site du belvédère.

18-09-7275

DÉVELOPPEMENT/ PROJET PRÊT-À-CAMPER SITE DU BELVÉDÈRE/ AFFECTATION DES SOMMES EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-11-7055 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Côte-Nord dans le cadre de l'EPRT pour la réalisation du projet de yourtes en prêt-à-camper sur le site du belvédère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 18-07-7239 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans la PSPS pour la réalisation du projet de yourtes en prêt-à-camper sur le site du belvédère;

CONSIDÉRANT QUE les deux demandes d'aide financière une fois confirmées cumulent un montant de 70 000\$ sur un coût de projet total de 124 000\$;

CONSIDÉRANT QU'après vérification par le directeur général avec Tourisme Côte-Nord et la MRC de la Haute-Côte-Nord, les délais de réalisation du projet sont courts pour faire d'autres demandes de subvention et que les argents disponibles pour ce genre de projet sont plutôt rares;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réservé des crédits budgétaires au montant de 24 000\$ pour son année financière 2018 à même son surplus accumulé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds de roulement de 80 000\$ non-utilisé en date de ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mettre en place le projet de yourtes en prêt-à-camper en tentant de combler le manque à gagner de 30 000\$ avec des investissements privés et/ou en dernier recours, l'utilisation du fonds de roulement;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal donne le feu vert à la réalisation du projet de yourtes en prêt-à-camper sur le site du belvédère;

QUE le conseil municipal mandate le maire et le directeur général à rencontrer tous les investisseurs privés du milieu pouvant avoir un lien avec le projet afin de les solliciter pour mettre un montant au projet;

QUE le fonds de roulement soit utilisé à un maximum de 30 000\$ pour combler le financement du projet selon les résultats des démarches avec les investisseurs privés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7276

DÉVELOPPEMENT/ PROJET PRÊT-À-CAMPER SITE DU BELVÉDÈRE/ APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-09-7274 donnant le feu vert à la réalisation du projet de yourtes en prêt-à-camper sur le site du belvédère;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) stipule que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, un contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de lancer une procédure d'appel d'offres pour trouver l'adjudicataire pour l'acquisition et l'installation de l'équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à lancer la procédure d'appel d'offres sur invitation dans le SEAO le ou vers le 1^{er} octobre 2018 afin de trouver le meilleur soumissionnaire pour procéder à l'acquisition et l'installation des yourtes en prêt-à-camper et de déléguer à la direction générale la responsabilité de ce dossier;

QUE l'appel d'offres devra prévoir un délai de réception des soumissions minimum de quinze (15) jours après sa publication tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-09-7277

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE GESTION/ ADOPTION







CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping s'est réuni le 29 août 2018 et qu'un procès-verbal de la rencontre a été remis au conseil municipal le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE certaines recommandations faites par le comité de gestion du camping ne rejoignent pas en totalité la vision du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'informer le comité de gestion des recommandations à modifier ou décliner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la rencontre du 29 août 2018 du comité de gestion du camping soit adopté sous restriction des modifications suivantes aux recommandations :

-  La nouvelle tarification pour les locataires saisonniers entrera en vigueur en 2020 sans aucune autre approche à faire pour 2019.
-  La nouvelle tarification pour les locataires voyageurs entrera en vigueur dès 2019.
-  Le nombre de locataires saisonniers passera à 40 en 2019.
-  La Municipalité tentera de trouver du financement pour une ressource supplémentaire en tant que préposé à l'accueil et l'entretien.
-  La Municipalité ajoutera les jeux d'eau à son plan d'action de développement, mais d'autres actions sont prioritaires dans le village avant.
-  La Municipalité étudiera les coûts rattachés à l'implantation d'un système de gestion de la circulation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7278

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TARIFICATION POUR LA SAISON 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-09-7075 identifiant la tarification de 2018 pour le camping;

CONSIDÉRANT QUE le bilan financier de 2018 remis au conseil municipal démontre rentabilité et bénéfices pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping recommande au conseil municipal d'augmenter significativement la tarification pour les locataires saisonniers uniquement en 2020, mais d'augmenter et ventiler différemment la tarification pour les locataires voyageurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la recommandation du comité de gestion du camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QUE les tarifs se déclinent de la façon suivante pour 2019 :

	Taxes + Campin.ca compris			
	Basse saison - avant le 15 juin et après le 16 août		Haute saison - 16 juin au 16 août	
	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine
Sans service	32.00\$	143.00\$	34.00\$	148.00\$
2 services	41.00\$	180.00\$	43.00\$	185.00\$
3 services 30 amp	45.00\$	230.00\$	47.00\$	245.00\$
Panoramique sans service	33.00\$	185.00\$	35.00\$	200.00\$
Panoramique 2 services	43.00\$	190.00\$	45.00\$	222.00\$
Panoramique 3 services 30 amp	51.00\$	235.00\$	53.00\$	258.00\$
Panoramique 3 services 50 amp	53.00\$	240.00\$	55.00\$	288.00\$
Saisonnier 30 amp	1 040.00\$			
Saisonnier 50 amp	1 100.00\$			

Consommation électrique maximale sans frais pour un saisonnier : **1100 kW**
Après cette consommation, la facturation se fait selon le prorata des frais chargés par Hydro-Québec.

QUE la tarification pour les locataires saisonniers en 2020 soit la suivante :

Saisonnier 30 amp	1 150.00\$
Saisonnier panoramique 30 amp	1 250.00\$
Saisonnier panoramique 50 amp	1 350.00\$

QU'une communication soit émise aux détenteurs de bail de 2018 qui répondent aux exigences pour la saison 2019 avec toutes les informations rattachées à la présente résolution;

QUE les locataires qui répondent aux exigences pour la saison 2019 puissent remettre, jusqu'au 28 septembre 2018, un acompte de 100\$ au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et qu'ils aient quinze (15) jours en date de l'envoi de ladite communication pour retirer leur acompte si le tarif ne leur convient pas, après quoi la Municipalité conservera l'acompte;

QUE les tarifs ci-dessus soient inclus dans la Politique de tarification des services municipaux de 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7279

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ BIEN À SE DÉPARTIR

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité se départisse de la roulotte servant antérieurement de cantine et maintenant d'unité sanitaire au camping;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à prendre entente avec Récupération Brisson pour la ferraille et ainsi obtenir le meilleur prix pour le bâtiment maintenant vétuste.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7280

LOISIRS ET CULTURE/ CAMP DE JOUR/ RAPPORT SAISON 2018

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport préparé par l'animatrice du camp de jour et déposé au conseil municipal à propos du camp de jour soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7281

LOISIRS ET CULTURE/ MARINA/ CRÉATION D'UN COMITÉ DE GESTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-04-7177 permettant l'acquisition de nouveaux pontons pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 18-08-7254 autorisant l'agent de développement à mettre en place un partenariat avec Aventure Otis Inc. pour faciliter la gestion de la marina en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de doter la marina d'un comité de gestion au même titre que le camping afin d'améliorer les services rendus pour cet infrastructure touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité de gestion de la marina dès l'automne 2018;

QUE la composition du comité de gestion soit représentative des utilisateurs de l'infrastructure en s'assurant d'avoir autour de la table les intervenants suivants :

- (1) représentant des pêcheurs
- (1) représentant de la population
- (1) représentant de la municipalité
- (1) représentant du comité de gestion du camping
- (1) représentant du locataire de la Capitainerie
- (1) maître de port
- toute autre personne désireuse de s'impliquer au bon fonctionnement de la marina

QU'un appel de candidatures soit fait dans le prochain bulletin municipal, sur Facebook et sur le site Web de la municipalité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le comité de gestion émette des recommandations au conseil municipal dans le cadre des démarches budgétaires de l'automne afin de prioriser les actions à réaliser en 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7282

LOISIRS ET CULTURE/ ANIMATRICE COMMUNAUTAIRE/ PAIEMENT DES DÉPLACEMENTS POUR L'ÉTÉ

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le paiement des déplacements de l'animatrice communautaire réalisés dans le cadre de ses fonctions pour l'été 2018, en respectant le règlement en vigueur no. 14-263.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-09-7283

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ MAISON DE LA FAMILLE DE LONGUE-RIVE/ TRANCHE DE VIE – FRESQUE IDENTITAIRE

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal décline la demande d'aide financière de la Maison de la famille de Longue-Rive pour son projet Tranche de vie – Fresque identitaire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE




À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 20h21 pour se terminer à 20h23.

Sujets :



-  Un contribuable évoque des odeurs d'égout dans la rue du Quai près de la station de pompage.
-  Une contribuable se questionne sur une nouvelle publiée dans l'hebdomadaire local à propos de terre de remblais de type glaise en provenance du chantier des Bergeronnes.
-  Une contribuable félicite le maire pour la confirmation de la conservation de la gestion de la rue Principale par le MTQ.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

18-09-7284

-  Un contribuable questionne les élus sur la mise en place d'un comité de développement ou la relance de la Société de développement.
-  Les contribuables s'informent sur le projet de yourtes en prêt-à-camper.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h24, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier